



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Region des grands lacs africains

Question écrite n° 47022

Texte de la question

M. Michel Destot appelle l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur la necessite d'une politique ambitieuse de developpement avec la region des grands lacs africains. Les evenements terribles que vient de connaitre la region de Kivu au Zaïre ne sont plus longtemps tolerables. Tout doit etre fait pour eviter la mort de milliers d'innocents. Une fois les mesures d'urgence prises, la France devrait montrer l'exemple en proposant de veritables mesures de prevention adequates : promotion de l'education, engagement pour un reglement du probleme des refugies, soutien a toutes tentatives de democratisation. Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Le ministere de la cooperation voit son budget ampute pour la deuxieme annee consecutive. Quelle politique ambitieuse peut-on mener pour les pays du champ quand les credits budgetaires diminuent de 7,8 % cette annee et que les aides projets sont entaillees de 15 % ? Le soutien au processus de democratisation est vital aujourd'hui. Loin d'etre anachronique en Afrique et au Zaïre, la democratie aurait permis une regulation pacifique des contradictions a Kinshasa comme au Kivu. Dans ces conditions, il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour accompagner et favoriser les mouvements de developpement et de democratisation que connaissent ces pays.

Texte de la réponse

Les evenements dramatiques que connait la region du Kivu au Zaïre doivent etre replaces dans le contexte de tension generale et de conflit qui regnent actuellement dans la region des grands lacs et qui entretiennent haine, mefiance, mouvements de population et creation de camps nefastes pour la paix et la stabilite. La France estime que ces problemes doivent se traiter dans le cadre d'une conference regionale sur la paix, la securite et la stabilite de la region des grands lacs. Ensuite seulement, de veritables programmes de developpement et de democratisation pourront etre envisages. La France propose, depuis la crise rwandaise de 1994, la tenue d'une conference sous les auspices de l'ONU et de l'OUA. Cette proposition s'est heurtee a des reticences et surtout a une attitude assez generale d'approbation de principe dissimulant mal une indifference polie. Suite au coup d'Etat du 25 juillet 1996 au Burundi et surtout devant l'impasse des reunions d'Arusha, la France a renouvele sa proposition qui devient indispensable pour resoudre au plan politique les problemes de coexistence de la region. A l'occasion du conflit du Kivu elle renouvelle sa proposition qui devient vraiment urgente. Elle semble cette fois avoir rencontre beaucoup plus d'echos. Les pays europeens ont admis le principe et certains d'entre eux le defendent avec une certaine energie. L'Union europeenne soutient la France dans sa demarche. Il en est de meme pour le secretaire general des Nations unies qui soutient depuis longtemps cette proposition contre l'avis des Etats-Unis qui, depuis les evenements du Kivu, s'interrogent sur le principe d'une conference regionale qu'ils placeraient eventuellement apres le reglement du conflit du Kivu. Ils soutiennent les propositions du secretaire general des Nations unies (envoi sur place d'un representant special), et son appel en faveur de la reunion d'une conference regionale des leaders de l'Afrique centrale. Le Rwanda, oppose au principe jusqu'a une date recente, semble s'orienter dans une voie favorable. Tres recemment, des ouvertures ont ete faites dans ce sens. Suite aux evenements du Kivu, il semble avoir a nouveau durci sa position contre le principe de cette conference. Cette conference devra etre preparee avec soin et les representants importants d'Afrique

centrale et de la region des grands lacs devraient y participer. Dans l'attente de cette conference et surtout des decisions qui y seront prises et devront etre mises en application, le ministere de la cooperation, dans les trois pays de sa competence (Burundi, Rwanda et Zaire), finance des operations humanitaires menees par des ONG qui sont de son initiative ou d'ONG intervenant dans le domaine de l'urgence et developpe des projets dans les secteurs de la sante et de l'education essentiellement.

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47022

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 65

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1185